TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Décisions du Maire n°006/2023	Budget principal Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire demande de prendre acte des décisions prises concernant des contrats de prestations de services	
Délibération n°2023/052	Approbation du transfert de compétence « Petite Enfance » à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) La commune proposait aux familles un service Petite Enfance à travers le Relais Petite Enfance (RPE) « L'Arbre à Palabre/la farandole » géré par la commune de BELLAC moyennant le paiement d'une participation (680 € pour l'année 2019). La compétence « Petite Enfance » sera transférée à la CCHLeM au 1er janvier 2024. **Le Conseil Municipal approuve le transfert de cette compétence.**	Approuvée par 12 voix pour et 03 abstentions
Délibération n°2023/053	CCHLeM : Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 12 septembre 2023 Suite au transfert de la compétence « Petite Enfance » à la CCHLeM, le montant de l'attribution de compensation 2024 pour la commune sera de 27 251 € (montant 2023 : 27 931 € diminué de 680 €) **Le Conseil municipal approuve ce rapport de la CLECT**	Approuvée par 12 voix pour et 03 abstentions
Délibération n°2023/054	ATEC 87 : avenant à la convention d'adhésion – volet informatique Par convention en date du 03 juillet 2012 l'ATEC 87 assurait la fourniture et la maintenance des logiciels comptabilité, facturation, paie, état civil et élections. Les logiciels sont désormais fournis par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public conclu avec l'ATEC. L'ATEC assure désormais l'assistance et le conseil sur ces logiciels. La cotisation pour 2023 s'élève à 1 842.70 € (835.88 € en 2022) Un avenant acte ces changements. **Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cet avenant**	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2023/055	SIDEPA : Modification des statuts – désignation de 2 délégués suppléants Les statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau Potable et Assainissement (SIDEPA) prévoyait 2 délégués titulaires par commune. Le comité syndical a voté la modification des statuts le 29 septembre 2023 afin de disposer de 2 délégués suppléants. **Le conseil municipal approuve la modification des statuts pour la désignation de 2 délégués suppléants**	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2023/056	SIDEPA : désignation de 2 délégués suppléants Suite à la modification des statuts les délégués suivants sont élus : - **Liste de Mrs NIVARD Lionel – BARDU Jean-Claude** - Liste de Mmes FREDAIGUE-POUPON Martine et Elisabeth BARLOT	10 voix 2 voix 2 abstentions

Délibération n°2023/057	Bâtiment multi associatif au stade : MAPA – Choix des entreprises Suite au rapport d'analyses des offres établi par l'architecte François MASSICOT concernant la construction d'un bâtiment multi associatif au stade, et après consultation de la commission d'appel d'offres et de la commission travaux, le **conseil municipal retient les entreprises suivantes :** • Terrassement/VRD -> **BSA pour 26 000 € HT** • Gros œuvre -> **BSA pour 59 500 € HT** • Ravalement, façade -> **AEM Concept pour 6 860.43 € HT** • Charpente fermettes bois -> **AS Couverture pour 19 388.00 € HT** • Couverture zinguerie -> **AS Couverture pour 27 768.10 € HT** • Menuiseries ext. acier -> **BATOUFER pour 49 113.50 € HT** • Menuiseries int. -> **BRISSIAUD pour 12 830.30 € HT** • Plâtre.isolation peinture -> **FAURE pour 25 500 € HT** • Carrelage sol -> **MESMIN pour 14 416.53 € HT** • Panneaux isothermes -> **ISONEO pour 31 296.67 € HT** • CVC/Plomberie sanitaire -> **BARDU pour 49 274.00 € HT** • Electricité/CFO/CFA -> **TDE pour 31 850.00 € HT**	Approuvé par 12 voix pour et 02 abstentions
Délibération n°2023/058	Tarif d'utilisation du foyer-club pour la paroisse Notre Dame de Lorette de BELLAC **Le Conseil municipal fixe le tarif de location du foyer-club salle du haut à la paroisse Notre Dame de Lorette de BELLAC à 140 €** pour l'organisation de leur traditionnel repas et un loto le 28 janvier 2024.	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2023/059	Soutien au Restos du Cœur – attribution d'une subvention Suite aux difficultés financières des restos du cœur, **le conseil municipal décide de verser une subvention de 100 € à l'association des Restos du Cœur de LIMOGES**	Approuvé à l'unanimité

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 2023 a été affiché et publié le 20 octobre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC 87 (Haute-Vienne)